

PIECE 8 : CAPACITE TECHNIQUES ET FINANCIERES

PARC ÉOLIEN DE L'ORMES ET LE CHÊNE

Communes de Le Chêne et l'Ormes (10)



Maitrise d'ouvrage : parc éolien de l'Ormes et le Chêne



Février 2026



Rédacteurs

Florian CLERBOUT

Gwladys KOUAGOH

Tous les droits de reproduction et de représentation sont strictement réservés et constituent la propriété exclusive d'An Avel Braz, incluant notamment les textes, images, illustrations et photographies. Toute utilisation, reproduction, modification, transmission, rediffusion ou vente, en tout ou en partie, des contenus figurant dans ce document, qu'il s'agisse d'articles, de photos, de logos ou de textes, sur quelque support que ce soit, y compris en ligne (sites internet, forums, groupes de discussion, réseaux informatiques, etc.), à des fins commerciales ou non lucratives, est strictement interdite sans l'autorisation préalable et écrite de l'entreprise An Avel Braz.

SOMMAIRE

Titre A.	Avant-propos.....	4
Titre B.	CAPACITE TECHNIQUES et financières	5
I.	Présentation du demandeur	5
II.	Capacités techniques	7
III.	Capacités financières.....	9
IV.	Dispositions relatives au démantèlement et à la remise en état du site 10	
Titre C.	Annexes	11

TITRE A. AVANT-PROPOS

Ce document constitue **la pièce n°8** du dossier de **Demande d'Autorisation Environnementale du parc éolien de l'Ormes et le Chêne**, qui en comporte 10 au total :

Il répond aux dispositions de l'article R. 181-13, 3° du Code de l'Environnement.

- 1 Description du projet**
- 2 Note de présentation non technique**
- 3 Maîtrise foncière et remise en état**
- 4 Etude d'impact**
- 5 Annexes de l'étude d'impact**
 - 5.A. Annexes générales
 - 5.B. Etude écologique dont évaluation des incidences Natura 2000
 - 5.C. Etude paysagère, patrimoniale et touristique dont carnet de photomontages
 - 5.D. Etude acoustique
- 6 Résumé non technique de l'étude d'impact**
- 7 Etude de dangers et Résumé Non Technique**
- 8 Capacités techniques et financières**
- 9 Dossier Graphique**
- 10 Autorisation d'exploiter**

TITRE B. CAPACITE TECHNIQUES ET FINANCIERES

I. Présentation du demandeur

Ce dossier est destiné à présenter le parc éolien de l'Ormes et le Chêne que la société AN AVEL BRAZ projette d'implanter sur les communes de Le Chêne et l'Ormes dans le département de l'Aube, en région Grand-Est.

Maître d'ouvrage	Adresse
AN AVEL BRAZ	3, rue de l'Arrivée 75015 PARIS

AN AVEL BRAZ est une société française privée qui participe au déploiement de la politique publique énergétique nationale. Le projet s'inscrit dans un contexte de politiques énergétiques volontaristes visant à développer les modes de production d'énergies renouvelables.

La société An Avel Braz est un acteur historique de l'éolien. Son directeur-fondateur, Xavier de La Rochefoucauld bénéficie d'une longue expérience dans le domaine de l'éolien puisque dès 2000, il fut l'un des trois associés fondateurs de la Société Française d'Eoliennes (SFE), puis son président. En janvier 2005, An Avel Braz rachète Umweltkontor, filiale française du groupe allemand Umweltkontor AG. Ce rachat permet de constituer un portefeuille initial de projets. En mai 2005, An Avel Braz prend une participation de 28% dans le capital de la Société Française d'Eoliennes.

En juin 2006, An Avel Braz rachète la société Ecovest, filiale française du groupe allemand Projekt Ökovest GmbH et enfin, en février 2010 : An Avel Braz rachète la société Evelop, filiale française du groupe hollandais EConcern.

Depuis 2014, An Avel Braz a finalisé le développement, le financement, la construction et la mise en service de douze parcs éoliens et s'implique dans l'ensemble de la chaîne de valeurs des projets éoliens. La société exploite aujourd'hui 128 éoliennes totalisant une puissance de 400 MW. La Région Grand-Est représente à ce jour 95% de sa capacité installée et la région Hauts de France, 5%. Les parcs sont répartis dans les départements suivants :

- ✓ La Somme (Chilly-Fransart, 26 MW) ;
- ✓ L'Aube (Herbissonne: 46 MW / Champ de l'Epée : 17,1 MW / Côte Notre Dame : 14,7 MW / Village de Richebourg I : 92,4 / Village de Richebourg II : 16,8MW / Champ de l'Epée II : 18MW / Cote Noire : 30,1MW) ;
- ✓ La Marne (Les Perrières : 16 MW / Côte Belvat: 19,9 MW / Maison Dieu : 55.8MW) ;
- ✓ Les Ardennes (Vaux-Coulommès : 31,8 MW).

AN AVEL BRAZ s'investit dans toutes les étapes du projet, depuis sa conception jusqu'à son exploitation :

- ✓ Identifier les sites et opportunités ;
- ✓ Obtenir les différentes autorisations pour la mise en œuvre ;
- ✓ Construire les structures de production ;
- ✓ Assurer l'exploitation et la maintenance.

Dès que cela s'avère possible, An Avel Braz privilégie les partenariats et les financements locaux afin de favoriser l'implication des agents économiques de la région. La philosophie d'An Avel Braz est de s'associer aux professionnels les plus

compétents pour toutes les activités essentielles à l'optimisation du fonctionnement des aérogénérateurs : DNV et Windprospect pour les études de vent, Eiffage pour le génie civil, Schneider Electric pour le génie électrique, Pikko Vibra pour l'analyse vibratoire, Vestas et Siemens-Gamesa pour les fournisseurs d'éoliennes et GAMBA pour l'étude acoustique.

La société An Avel Braz compte actuellement 30 salariés.

II. Capacités techniques

La SARL PARC ÉOLIEN DE L'ORMES ET LE CHÊNE (PEOC), société porteuse du projet, future exploitante du parc, est une filiale du groupe AN AVEL BRAZ. C'est une société française privée, qui participe au déploiement de la politique publique énergétique nationale. Le projet s'inscrit dans un contexte de politiques énergétiques volontaristes visant à développer les modes de production d'énergies renouvelables. Le groupe AN AVEL BRAZ joue un rôle d'assistant à maître d'ouvrage tandis que le pétitionnaire est la SARL.

La société An Avel Braz est un acteur historique de l'éolien. Son directeur-fondateur, Xavier de La Rochefoucauld bénéficie d'une longue expérience dans le domaine de l'éolien puisque dès 2000, il fut l'un des trois associés fondateurs de la Société Française d'Eoliennes (SFE), puis son président. En janvier 2005, An Avel Braz rachète Umweltkontor, filiale française du groupe allemand Umweltkontor AG. Ce rachat permet de constituer un portefeuille initial de projets. En mai 2005, An Avel Braz prend une participation de 28% dans le capital de la Société Française d'Eoliennes. En juin 2006, An Avel Braz rachète la société Ecovest, filiale française du groupe allemand Projekt Okovest GmbH et enfin, en février 2010 : An Avel Braz rachète la société Evelop, filiale française du groupe hollandais EConcern.

Depuis 2014, An Avel Braz a finalisé le développement, le financement, la construction et la mise en service de douze parcs éoliens et s'implique dans l'ensemble de la chaîne de valeurs des projets éoliens.

La société exploite aujourd'hui 128 éoliennes totalisant une puissance de 400 MW. La Région Grand-Est représente à ce jour 95% de sa capacité installée et la région Hauts de France, 5%. Les parcs sont répartis dans les départements suivants :

- ✓ La Somme (Chilly-Fransart, 26 MW) ;
- ✓ L'Aube (Herbissonne: 46 MW / Champ de l'Epée : 17,1 MW / Côte Notre Dame : 14,7 MW / Village de Richebourg I : 92,4 MW / Village de Richebourg II : 16,8 MW / Champ de l'Epée II : 18 MW / Cote Noire : 30,1 MW) ;

- ✓ La Marne (Les Perrières: 16 MW / Côte Belvat: 19,9 MW / Maison Dieu : 55,8 MW) ;
- ✓ Les Ardennes (Vaux-Coulommès : 31,8 MW).

Enfin, à l'heure actuelle, ce sont 200 MW, développés par An Avel Braz, et autorisés, qui seront construits prochainement, pour un total de 47 éoliennes.

AN AVEL BRAZ s'investit dans toutes les étapes du projet, depuis sa conception jusqu'à son exploitation :

- ✓ Identifier les sites et opportunités,
- ✓ Obtenir les différentes autorisations pour la mise en œuvre,
- ✓ Construire les structures de production,
- ✓ Assurer l'exploitation et la maintenance.

AN AVEL BRAZ est structuré en 3 pôles d'activités :

- ✓ Le Pôle développement
Son rôle concerne tout d'abord l'identification de zones favorables à l'implantation d'un parc et la maîtrise foncière en accord avec les élus locaux mais aussi les propriétaires, les exploitants et résidents. Ensuite, il gère les études de faisabilité en collaboration avec un panel d'experts indépendants : impact sur l'environnement, les riverains, la biodiversité, le paysage et le patrimoine ainsi qu'une analyse acoustique. Enfin, sont réalisées les démarches administratives (permis de construire, autorisation environnementale etc.).

✓ Le pôle construction et exploitation

Il définit les différents paramètres financiers, techniques, contractuels mais aussi juridiques et réglementaires propre à chaque projet afin de mettre en œuvre un plan de financement et de garantir ainsi la viabilité de ses parcs sur le long terme.

✓ Le pôle financier

Il assure la maîtrise d'œuvre des parcs en construction et l'exploitation des parcs mis en service avec une équipe de techniciens et d'ingénieurs, située dans l'Aube, dédiée et mobilisée 24h/24 et 7j/7 pour assurer le bon fonctionnement des parcs éoliens.

Dès que cela s'avère possible, AN AVEL BRAZ privilégie les partenariats et les financements locaux afin de favoriser l'implication des agents économiques de la région.

La philosophie d'AN AVEL BRAZ est de s'associer aux professionnels les plus compétents pour toutes les activités essentielles à l'optimisation du fonctionnement des aérogénérateurs : DNV GL et Windprospect pour les études de vent, Eiffage pour le génie civil, Schneider Electric pour le génie électrique, Pikko Vibra pour l'analyse vibratoire, Vestas et General Electric pour les fournisseurs d'éoliennes, Gamba pour l'étude acoustique, etc.

Le groupe AN AVEL BRAZ compte actuellement 30 salariés, situés à Paris et au développement du Centre de Maintenance de la Folie-Godot situé à Herbissey

III. Capacités financières

La SARL PARC ÉOLIEN DE L'ORMES ET LE CHÊNE possède un capital social de 3000 €.

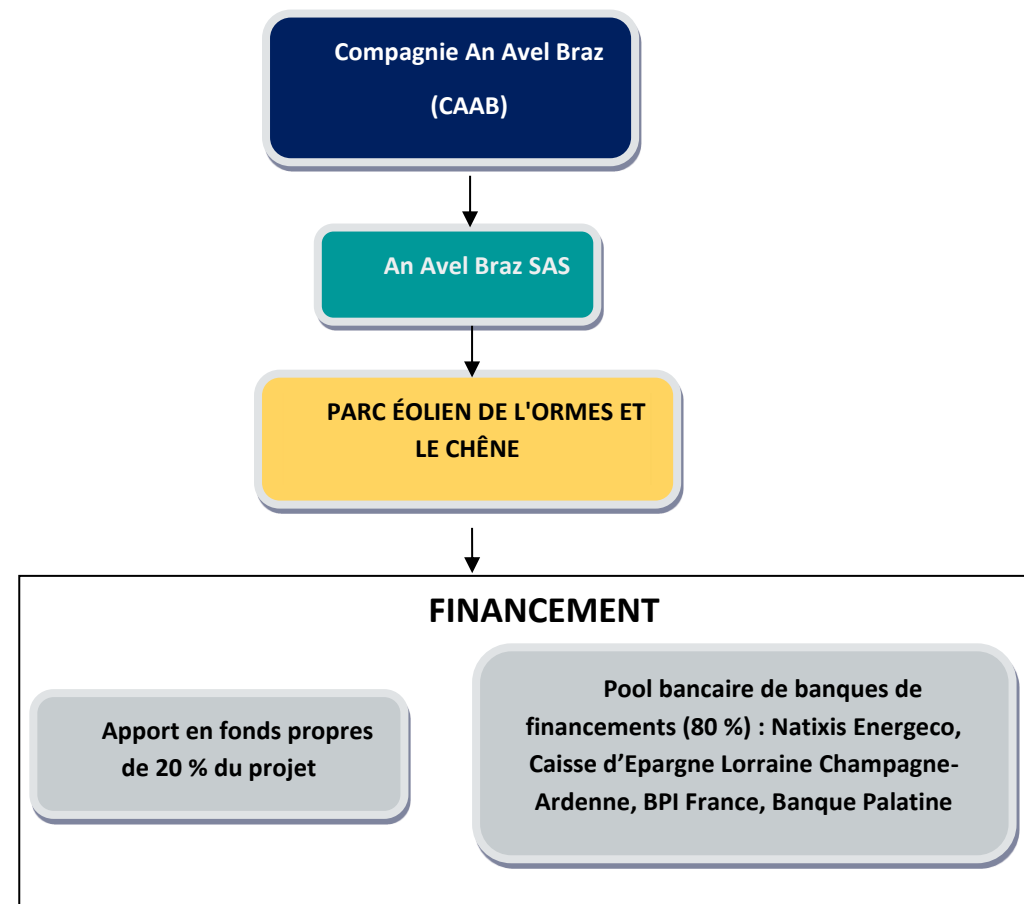
Au sujet du montage financier du projet, la Compagnie An Avel Braz (CAAB) apporte les fonds propres nécessaires, et fait appel le cas échéant à des investisseurs obligataires spécialisés. Pour le financement en dette de l'opération, le projet fera appel aux banques spécialisées qui ont financé les dix premiers parcs éoliens (Natixis Energenco, Caisse d'Epargne de Lorraine Champagne-Ardenne, BPI France et Banque Palatine).

Le coût d'investissement de PEOC a été estimé en référence aux coûts d'investissement des parcs éoliens mis en service ou en cours de construction au sein du groupe AN AVEL BRAZ. Le coût d'investissement total ressort à environ 85.217.000 € soit, 1.423 K€/MW en moyenne, dont environ 1.206 K€/MW de coûts de construction.

En ce qui concerne le financement du projet, il peut être financé sur une base de 20 % de fonds propres.

Le projet est financé par une dette bancaire sans recours, d'une durée comprise entre 15 et 20 ans, selon le type de turbines retenu.

Ce type de projet est généralement financé par les banques spécialisées en financement de projet sur une durée en phase avec la durée du contrat d'appel d'offre souscrit avec la CRE.



IV. Dispositions relatives au démantèlement et à la remise en état du site

Les modalités de remise en état des terrains en fin d'exploitation sont définies par :

- ✓ l'arrêté du 26 août 2011 « relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement » et
- ✓ l'arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent.

Ces deux arrêtés sont à ce jour modifiés par l'arrêté du 22 juin 2020 et rassemblés sous le premier arrêté ci-dessus.

Selon l'article 29 de l'arrêté modifié et en vigueur au jour de rédaction, après l'exploitation du parc, les éoliennes doivent être démontées et enlevées ainsi que le poste de livraison. Le site sera remis en état, comme il était avant l'aménagement du parc, conformément aux dispositions réglementaires applicables.

Les conditions de démantèlement et de remise en état comprennent :

- ✓ l'excavation de la totalité des fondations jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux. Les fondations excavées sont remplacées par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation ;
- ✓ la remise en état du site avec le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation souhaite leur maintien en l'état ;

- ✓ le démantèlement des installations de production d'électricité, des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison.

Les déchets de démolition et de démantèlement sont valorisés ou éliminés dans les filières dûment autorisées à cet effet.

« Par dérogation, la partie inférieure des fondations peut être maintenue dans le sol sur la base d'une étude adressée au préfet démontrant que le bilan environnemental du décaissement total est défavorable, sans que la profondeur excavée ne puisse être inférieure à 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable et 1 m dans les autres cas »

L'article D 181-15-2 du Code de l'environnement indique que l'avis des propriétaires des terrains et du responsable compétent en matière d'urbanisme (maire ou président de l'EPCI) doit être demandé sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation. Leur retour permet d'affiner le projet. Il précise que ces avis sont réputés émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de 45 jours suivant leur saisine par le demandeur.

Toutes les mesures liées au démantèlement sont précisées dans les promesses de bail signées avec les propriétaires et les exploitants dès le démarrage du projet puis dans les baux. L'ensemble des avis des propriétaires concernés par le projet et des maires des communes du projet ont été recueillis.

Cf. PIECE 3 – Maîtrise foncière et remise en état.

TITRE C. ANNEXES

PEOC - Caractéristiques des parcs et montants des investissements

Caractéristiques du parc

Région	Aube (10)
Parc	Parc éolien de l'Ormes et du Chêne
Société d'exploitation	PEOC
Machines	VESTAS V136 / V150 / V162
# Turbines	10
Capacité par machine (MW)	5.99
Capacité total (MW)	59.9
Diamètres des turbines	162
# de pdl	5
Capacité total (MW)	59.9
Année de MSI (Mise en Service Industrielle)	2029

AAB - PEOC - Budget d'investissement	En K€	K€/MW
1. Frais d'obtention du permis	12,460	208 K€/MW
2. Rachat CCA	500	
3. Frais indirects	0	
I. Total Frais de développement (de 1. à 3.)	12,960	216 K€/MW
4. IASF/SECA Ingénierie/Natural Power/Veritas (Assistance)	70	1 K€/MW
5. Maître d'ouvrage AAB	176	3 K€/MW
6. Ingénierie financière AAB Energies	290	5 K€/MW
7. VRD (CHAPLAIN)	922	92 K€/WTG
8. Génie Civil (EIFFAGE+ALIOS)	2,450	245 K€/WTG
9. Génie Electrique (SCHNEIDER)	2,500	250 K€/WTG
10. VESTAS V136 / V150 / V162	52,700	5,270 K€/WTG
11. Orange	123	2 K€/MW
12. Enedis (Raccordement)	11,200	187 K€/MW
13. Mâts de mesures + Calibrage courbe de puissance	120	2 K€/MW
14. Assurances construction	69	1 K€/MW
15. Mesures compensatoires	220	22 K€/WTG
II. Total construction (de 4. à 14.)	70,840	1,183 K€/MW
16. Aléa de construction 2.0%	1,417	
III. Total construction + Aléa (II + 15.)	72,257	1,206 K€/MW
IV. Total investissement (de I + III)	85,217	1,423 K€/MW
17. Audits du closing financier + documents juridique	80	
18. Commission bancaires 1.50%	1,089	
19. Intérêts intercalaires 3.50%	3,793	
20. Intérêts Credit TVA 0.50%	289	
V. Total Coûts financiers (de 16 à 19)	5,252	88 K€/MW
21. Facilité de réserve de dette (DSRF)	3,119	
V. Total Coûts financiers y.c. Compte de réserve (V + 20)	8,371	140 K€/MW
VI. Coût total du projet (ex-DSRF)	90,469	1,510 K€/MW

Budget d'exploitation (K€)

Maintenance	Années	part variable	part fixe min
	1 à 5	4.50 €/MWh	55,000€/WTG
	6 à 10	5.50 €/MWh	65,000€/WTG
	11 à 15	6.50 €/MWh	75,000€/WTG

Assurances d'exploitation	6,000€ / WTG
Bail emphytéotique	23,960€ / WTG
Exploitation technique	3.00% / CA
Mesures compensatoires + baux (haies/jachères)	30,000€ / An
Caution démantèlement	500€ / WTG
Consommation d'énergie propre	0.10% / CA
Autres coûts (compta/télécom/EDF)	60,000€ / An
Commission d'agent	10,000€ / An
Honoraires d'exploitation	3.00% / CA

Amortissement

Machines	20 ans Linéaire	5.0%
Dvlpt, Constr, Raccor	20 ans Linéaire	5.0%
Autre	20 ans Linéaire	5.0%
Intérêts intercalaires	20 ans Linéaire	5.0%
Commissions bancaires	20 ans Linéaire	5.0%

Tarifs applicables

Type de contrat d'achat:	Tarif (€/kWh)	Durée
CR 2016	0.08097	15 ans
CR 2017	0.07200	20 ans
AO	0.07500	20 ans
Autres	0.00000	20 ans

Prix Spot	0.05000
Prime de Gestion	NON
Montant de Prime	0.00280
Frais d'agrégation	0.00100

Cap Production (MWh/An)	
Prix Post Cap	0.04000

Contrat d'achat pour le parc:	AO
Durée	20
Prix d'achat	0.075

Cash Flows en P90 (10 ans)

Tableaux des Flux

Tarif EUR/kWh régulé		0.0750	0.0758	0.0765	0.0773	0.0780	0.0788	0.0796	0.0804	0.0812	0.0820	0.0828	0.0837	0.0845	0.0854	0.0862	0.0871	0.0879	0.0888	0.0897	0.0906
Inflation		1.000	1.030	1.061	1.093	1.126	1.159	1.194	1.230	1.267	1.305	1.344	1.384	1.426	1.469	1.513	1.558	1.605	1.653	1.702	1.754
En K€	Cumul (20 ans)	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047	2048
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Production annuelle (MWh)		131,800	131,800	131,800	131,800	131,800	131,800	131,800	131,800	131,800	131,800	131,800	131,800	131,800	131,800	131,800	131,800	131,800	131,800	131,800	131,800
Chiffre d'Affaires (K€)	217,658	9,885	9,984	10,084	10,185	10,286	10,389	10,493	10,598	10,704	10,811	10,919	11,028	11,139	11,250	11,363	11,476	11,591	11,707	11,824	11,942
Contrat de maintenance	(20,809)	(593)	(611)	(629)	(648)	(668)	(840)	(866)	(892)	(918)	(946)	(1,151)	(1,186)	(1,221)	(1,258)	(1,296)	(1,335)	(1,375)	(1,416)	(1,458)	(1,502)
Assurances d'exploitation	(1,612)	(60)	(62)	(64)	(66)	(68)	(70)	(72)	(74)	(76)	(78)	(81)	(83)	(86)	(88)	(91)	(93)	(96)	(99)	(102)	(105)
Coûts d'agrégation	(3,542)	(132)	(136)	(140)	(144)	(148)	(153)	(157)	(162)	(167)	(172)	(177)	(182)	(188)	(194)	(199)	(205)	(212)	(218)	(224)	(231)
Bail emphytéotique + Compensation	(7,244)	(270)	(278)	(286)	(295)	(303)	(313)	(322)	(332)	(342)	(352)	(362)	(373)	(384)	(396)	(408)	(420)	(433)	(446)	(459)	(473)
Exploitation technique	(8,858)	(297)	(309)	(321)	(334)	(347)	(361)	(376)	(391)	(407)	(423)	(440)	(458)	(476)	(496)	(516)	(536)	(558)	(580)	(604)	(628)
Caution démantèlement	(134)	(5)	(5)	(5)	(5)	(6)	(6)	(6)	(6)	(6)	(7)	(7)	(7)	(7)	(7)	(8)	(8)	(8)	(8)	(9)	(9)
Consommation d'énergie propre	(295)	(10)	(10)	(11)	(11)	(12)	(12)	(13)	(13)	(14)	(14)	(15)	(15)	(16)	(17)	(17)	(18)	(19)	(19)	(20)	(21)
Autres coûts (compta/télécom/EDF)	(1,612)	(60)	(62)	(64)	(66)	(68)	(70)	(72)	(74)	(76)	(78)	(81)	(83)	(86)	(88)	(91)	(93)	(96)	(99)	(102)	(105)
Commission d'agent	(269)	(10)	(10)	(11)	(11)	(11)	(12)	(12)	(12)	(13)	(13)	(13)	(14)	(14)	(15)	(15)	(16)	(16)	(17)	(17)	(18)
Honoraires d'exploitation	(8,858)	(297)	(309)	(321)	(334)	(347)	(361)	(376)	(391)	(407)	(423)	(440)	(458)	(476)	(496)	(516)	(536)	(558)	(580)	(604)	(628)
Total Charges d'exploitation	(53,234)	(1,732)	(1,791)	(1,851)	(1,913)	(1,977)	(2,197)	(2,270)	(2,346)	(2,425)	(2,506)	(2,767)	(2,860)	(2,955)	(3,054)	(3,156)	(3,261)	(3,370)	(3,483)	(3,600)	(3,720)
Valeur ajoutée	164,424	8,153	8,193	8,233	8,271	8,309	8,192	8,223	8,252	8,279	8,305	8,152	8,169	8,184	8,196	8,207	8,215	8,221	8,224	8,224	8,222
Taxes	(17,272)	(628)	(662)	(683)	(704)	(726)	(745)	(768)	(792)	(816)	(841)	(863)	(889)	(916)	(944)	(973)	(1,002)	(1,032)	(1,063)	(1,095)	(1,128)
EBE (EBITDA)	147,152	7,525	7,531	7,550	7,568	7,583	7,447	7,455	7,460	7,463	7,464	7,289	7,279	7,267	7,252	7,234	7,213	7,188	7,161	7,129	7,094
En %age du CA		76%	75%	75%	74%	74%	72%	71%	70%	70%	69%	67%	66%	65%	64%	64%	63%	62%	61%	60%	59%
Dotation aux amortissements	(77,509)	(3,875)	(3,875)	(3,875)	(3,875)	(3,875)	(3,875)	(3,875)	(3,875)	(3,875)	(3,875)	(3,875)	(3,875)	(3,875)	(3,875)	(3,875)	(3,875)	(3,875)	(3,875)	(3,875)	(3,875)
Intérêts Senior	(38,965)	(3,389)	(3,265)	(3,136)	(3,002)	(2,863)	(2,720)	(2,575)	(2,425)	(2,269)	(2,109)	(1,942)	(1,775)	(1,602)	(1,424)	(1,240)	(1,050)	(854)	(652)	(445)	(230)
Intérêts Subordonnés	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-
Rémunération des comptes courants d'associés	(117)	(54)	(54)	(10)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-
Rémunération Facilité de Réserve	(468)	(31)	(31)	(31)	(31)	(31)	(31)	(31)	(31)	(31)	(31)	(31)	(31)	(31)	(31)	(31)	-	-	-	-	-
Résultat courant avant impôt (EBIT)	30,092	175	306	498	659	813	821	973	1,129	1,287	1,449	1,440	1,598	1,758	1,922	2,088	2,288	2,459	2,633	2,809	2,988
Déficit reportable	30,092	175	306	498	659	813	821	973	1,129	1,287	1,449	1,440	1,598	1,758	1,922	2,088	2,288	2,459	2,633	2,809	2,988
IS	(7,653)	(39)	(73)	(123)	(164)	(204)	(206)	(245)	(286)	(326)	(368)	(366)	(407)	(448)	(490)	(533)	(585)	(629)	(674)	(720)	(766)
Bénéfice ou perte	22,439	136	233	376	495	609	615	728	843	961	1,080	1,074	1,191	1,310	1,431	1,555	1,703	1,830	1,959	2,090	2,222
En %age du CA		1%	2%	4%	5%	6%	6%	7%	8%	9%	10%	10%	11%	12%	13%	14%	15%	16%	17%	18%	19%

Greffé du Tribunal des Activités Économiques de Paris
 1 QUAI DE LA CORSE
 75198 PARIS CEDEX 04
 N° de gestion 2019B10613

Code de vérification : Y47pdyB8H
<https://compta.infogreffe.fr/compta>



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
 à jour au 19 novembre 2025

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro : 850 023 946 R.C.S. Paris
 Date d'immatriculation : 12/04/2019

Dénomination ou raison sociale : **PARC EOLIEN DE L'ORMES ET DU CHENE**
 Forme juridique : Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
 Capital social : 3 000,00 EUROS
 - Mention n° 6 du 01/07/2021 : CONTINUATION DE LA SOCIÉTÉ MALGRÉ UN ACTIF NET DEVENU INFÉRIEUR À LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 08-06-2021

Numéro d'identification Européen - EUJD : FR7501.850023946
 Adresse du siège : 3 rue de l'Arrivée 75015 Paris

Activités principales : La réalisation de parcs de production d'énergies renouvelables, et plus particulièrement la construction et l'exploitation de parcs éoliens sis sur les communes d'ALLIBAUDIÈRES, le chêne, ormes et Vinets (Aube)
 Durée de la personne morale : Jusqu'au 11/04/2118
 Date de clôture de l'exercice social : 31 octobre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Gérant

Nom, prénoms : De La Rochefoucauld Stanislas
 Date et lieu de naissance : Le 26/09/1987 à Boulogne-Billancourt (92)
 Nationalité : Française
 Domicile personnel : 14 rue des Volontaires 75015 Paris

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ACTIVITÉ ET À L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement : 3 rue de l'Arrivée 75015 Paris

Activité(s) exercée(s) : La réalisation de parcs de production d'énergies renouvelables, et plus particulièrement la construction et l'exploitation de parcs éoliens sis sur les communes d'ALLIBAUDIÈRES, le chêne, ormes et Vinets (Aube)

Date de commencement d'activité : 26/03/2019

Origine du fonds ou de l'activité : Création

Mode d'exploitation : Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

R.C.S.Paris - 20/11/2025 - 16:58:54 page 1/1